

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-817

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-817

PESSAC - Avenue Jean Jaurès - Vente par Bordeaux Métropole de 3 immeubles bâtis - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur la commune de Pessac, Bordeaux Métropole est propriétaire de trois immeubles bâtis à usage d'habitation d'une contenance totale de 17a 14ca cadastrés à la section BM sous les numéros 232, 234 et 304, situés dans un triangle compris entre deux voies ferrées (dont celle de ceinture) passant au-dessus de l'avenue Jean Jaurès.

En vue de compléter l'assiette foncière de 985 m², correspondant aux parcelles bâties cadastrées section BM numéros 231 et 233, pour lesquelles est déjà titré l'acquéreur potentiel, ce dernier souhaite donc acquérir les biens métropolitains, pour réaliser sur une unité foncière globale de 2 699 m² une opération de construction d'une résidence en R+2 composée de 28 logements, un local commercial d'activité en rez-de-chaussée et d'environ 39 places de stationnement en sous-sol.

Ce dossier présenté en commission d'avant projets de la ville de Pessac a reçu un avis favorable et un permis de construire sur la base de ce programme a été déposé le 15 juin dernier et est en cours d'instruction.

Pour être tout à fait exhaustif sur la programmation, sur les 28 logements, 25 seront en accession libre et développeront une surface de plancher d'environ 1 661 m², 3 développant 210 m² de surface de plancher seront vendus au prix unitaire maîtrisé de 3 000 € TTC/M² habitable, 1 place de stationnement compris.

Le local commercial développe une surface utile de l'ordre de 128 m². La typologie des 28 logements serait la suivante 8 T2 ; 12 T3 et 8 T4.

La cession à l'opérateur pourrait intervenir moyennant le prix de 910 000 euros, montant qui n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 15 juin 2018 pour des immeubles vendus libres sachant d'une part que les biens actuellement occupés illégalement font l'objet d'une procédure d'expulsion engagée par Bordeaux Métropole, l'acquéreur informé de cette procédure ayant accepté d'en assumer la charge et les conséquences si la situation n'était pas régularisée au jour de la signature de l'acte et d'autre part que les biens vendus seront démolis par et aux frais de l'acquéreur.

Le promoteur a donné son accord sur les conditions susvisées et une convention de cession sera signée selon ces bases.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-37 et L.2241-1,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2018-33318V1696 du 15 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Société à responsabilité limitée (SARL) Anthélios Promotion souhaite réaliser un programme de 28 logements répondant aux attentes de la Métropole et de la ville de Pessac, sur les parcelles métropolitaines cadastrées BM 232, 234 et 304 supportant des bâtis à démolir dans leur état d'occupation, l'ensemble étant situé avenue Jean Jaurès à Pessac,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la SARL Anthélios Promotion Immobilière dont le siège social est situé à Bordeaux, 14, quai Louis XVIII enregistrée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le numéro 803 846 211, ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour réaliser le projet précité, des parcelles cadastrées section BM numéros 232, 234 et 304 sises avenue Jean Jaurès à Pessac pour une contenance totale de 17a 14 ca moyennant le prix de 910 000 euros, selon les conditions précitées notamment en ce qui concerne l'occupation. (Vente non soumise à la TVA car le bâti a plus de 5 ans et est utilisable dans son état et le vendeur ne prend pas l'option TVA),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON

